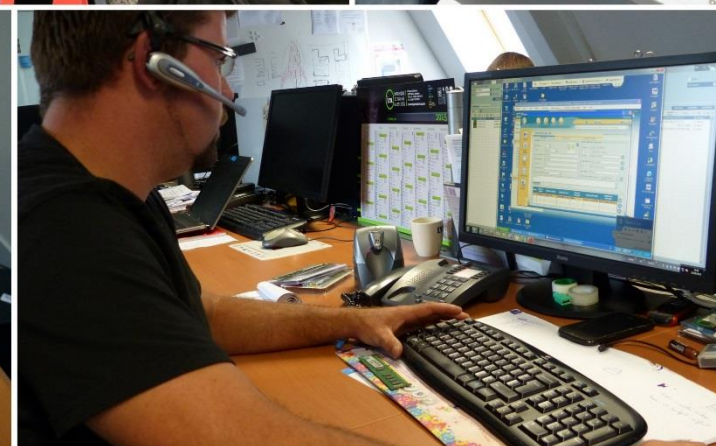
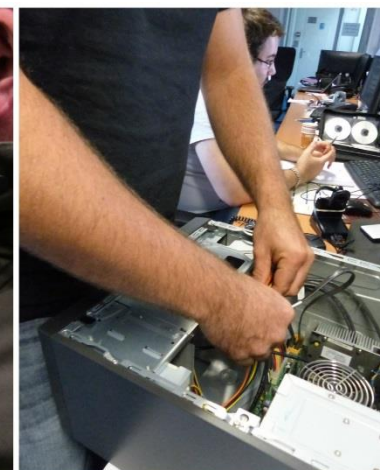


# Le Plan Corps de Rue Simplifié dans la Nièvre



SITEC (Service d'Informations Territoriales des Collectivités)

## I – Présentation Projet : Contexte local

Le SIEEEN a mené une réflexion, accompagné dans sa démarche par le Cabinet d'avocats Parme, et défini un cadre organisationnel, juridique et financier garantissant la pérennité des travaux engagés à l'échelon local. Il s'est attaché en particulier à faciliter la mutualisation des données entre acteurs privées et publics.

Dans ce contexte, Nous avons abordé ce projet avec la volonté de :

- Co-construire la démarche ;
- Préserver les droits des partenaires sur la donnée produite ;
- Sécuriser les relations par une gouvernance solide et partagée ;
- Favoriser les partenariats ;
- Arrêter une stratégie technique ;
- Définir une stratégie financières.



## **II – Démarche GIP**

### **Composition**

- Les partenaires privés, les Collectivités Locales, les EPCI, Les exploitants de voirie, ... .

### **Intérêt**

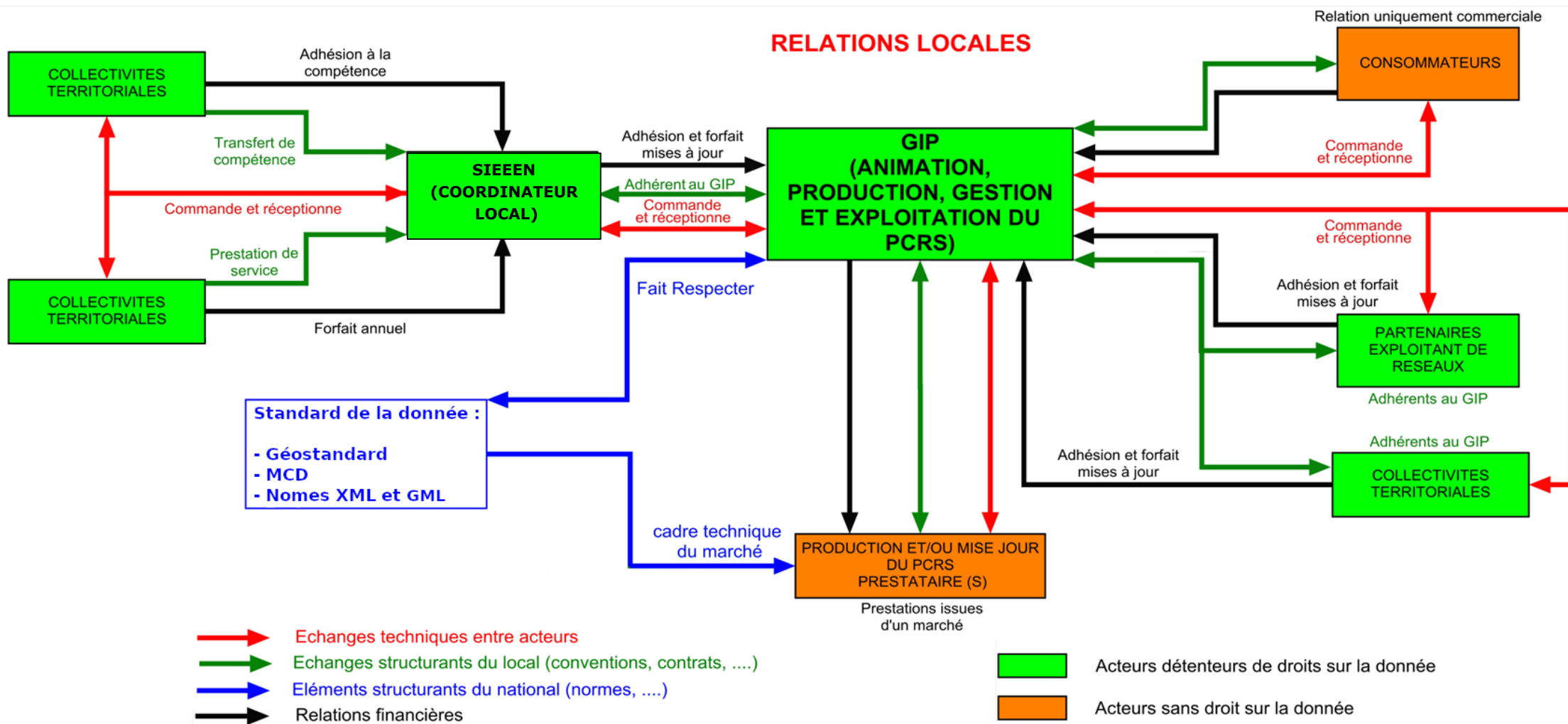
- Possibilité d'associer personnes publiques et privées ;
- Assure une plus grande protection des intérêts de ses membres ;
- bâti un modèle économique pérenne et transparent pour la politique PCRS du département ;
- Souplesse dans les missions et l'intégration de nouveaux les Partenaires.

### **Missions**

- Favoriser la diffusion, la circulation et la pérennisation des données ;
- Créer les conditions d'une mutualisation de la constitution du PCRS en fonction des contributions initiales de chacune.



## II – Démarche GIP



## **III – Le PCRS : La stratégie financière**

L'unité administrative est la commune.

### **Financement du PCRS vecteur.**

Participation au prorata du linéaire de voirie impacté par les réseaux des adhérents, les gestionnaires de voirie ne participent pas à ce financement.

Le PCRS vecteur sera produit pour les voiries impactées par les réseaux des adhérents selon les critères suivants :

- Communes urbaines, ayant des réseaux de gaz ;
- Périmètres dit « dense » avec points de voirie fixes.

### **Financement du PCRS image.**

Participation au prorata du linéaire de voirie impacté par les réseaux des adhérents, les gestionnaires de voirie ne participent pas à ce financement.

### **Financement des mises à jour.**

Financées annuellement par les gestionnaires de la voirie. Elles sont estimées entre 5 et 10 % du coût du PCRS par commune.



## **III – Le PCRS : La stratégie financière**

### **Financement des coûts de fonctionnement.**

Participation au prorata du linéaire de voirie impactée par les réseaux des adhérents, exploitants de réseaux et gestionnaires de voirie.

### **Participation de nouveaux partenaires.**

Participation au prorata du linéaire de voirie impactée par les réseaux du nouvel adhérent.

Le fonctionnement (structure support, ETP, ...) : Participation annuelle au prorata du linéaire de voirie impacté par les réseaux du nouvel adhérent.

### **Participation des « Tiers-Réutilisateurs ».**

Financera la donnée selon le coup de production de la donnée initiale, au mètre linéaire de voirie.

Les mises à jour effectuées à la demande du Tiers-Réutilisateur seront totalement à sa charge.



## IV – Le PCRS : La stratégie technique

### Production du PCRS vecteur.

La donnée de référence est le PCRS selon le Géo-standard V2.0, de précision centimétrique (entre 5 et 10 cm) pour les communes urbaines et gaz, Toute donnée supplémentaire sera à la charge de l'adhérent demandeur.

Les mises à jour seront vectorielles.

### Rasteur.

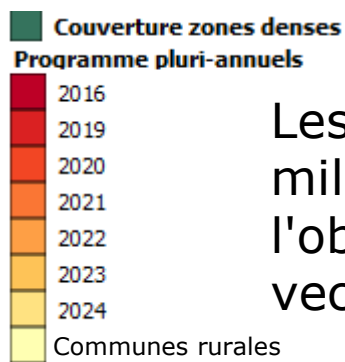
La donnée de référence est le PCRS selon le Géo-standard V2.0, de précision centimétrique (entre 5 et 10 cm).

L'ensemble du département afin de couvrir les communes rurales d'ici deux à trois ans.

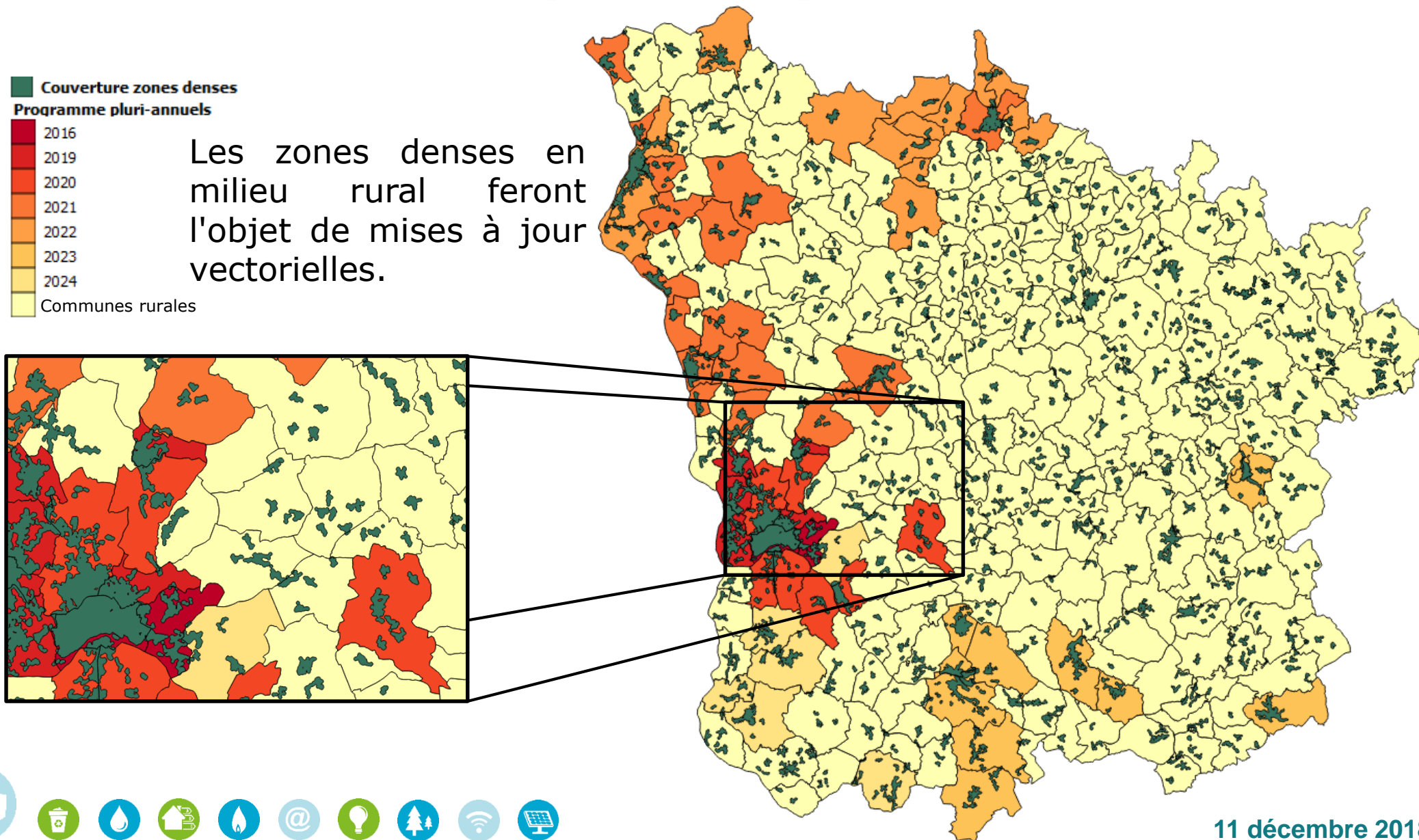
Les mises à jour seraient vectorielles en zones d'habitat concentré, dite « zones denses ».



## IV – Le PCRS : La stratégie technique



Les zones denses en milieu rural feront l'objet de mises à jour vectorielles.





## **V – Les points sans réponse**

Il y a toujours malgré la démarche juridique engagée par le SIEEEN une interrogation sur la notion de « Coordinateur Local » :

- Quelles sont les droits, devoirs et obligations du « Coordinateur Local » ?
- Quelles sont les droits, devoirs et obligations des exploitants de réseaux ?
- Que ce passe-t-il si un exploitant refuse d'intégrer le projet localement ou refuse les règles élaborées ?
- Que ce passe-t-il si une instance nationale interfère sur les démarches locales ?
- Quelles sont les réelles ambitions d'un PCRS ?
- Le positionnement de l'Etat ?



## Conclusion

Les enjeux sont importants et un tel projet doit se construire patiemment c'est pourquoi, le SIEEEN mène une réflexion depuis février 2015.

L'aspect technique est relativement bordé par la norme PCRS V2 mais il nous faut définir le PCRS répondant aux obligations de précision et d'exhaustivité et fédérant le plus grand nombre de partenaires.

La Gouvernance et ses outils sont déjà bien avancés mais les derniers points sont à construire ensemble.

L'objectif est de lancer la première étape de la production d'un PCRS départemental début 2019.



## Merci pour votre attention



Contact : [Eric.danion@sieeen.fr](mailto:Eric.danion@sieeen.fr)  
06.30.16.58.87

